

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 320**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune de Lançon-Provence - Acquisition des parcelles AT n°171 et 204 afin de relocaliser le centre technique municipal - Aide Exceptionnelle à l'Investissement - Année 2016

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
1.39.52**

## **PRESENTATION**

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune de Lançon-Provence concernant l'acquisition des parcelles AT n°171 et 204 afin de relocaliser le centre technique municipal.

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

Afin de libérer un foncier communal adapté, permettant la construction d'un nouveau collège, la commune de Lançon-Provence doit déplacer son centre technique municipal.

Dans cette optique, la mairie de Lançon-Provence a décidé d'acquérir les parcelles AT n°171 et 204 afin de reloger le centre technique municipal au prix de 973.800 €HT dont 12.000 €HT de frais notariés, conformément à l'avis de France Domaine rendu le 15 septembre 2015.

D'une superficie globale de 7036 m<sup>2</sup>, ces deux terrains, appartiennent à la SCI Saint-Paul et sont situés en plein centre du parc d'activités des Sardenas. Ils disposent d'un hangar de 1377 m<sup>2</sup>, des bureaux de 240 m<sup>2</sup> environ et d'un logement de 40 m<sup>2</sup>.

La commune ne bénéficiant d'aucune aide financière pour ce projet, le montant total de la subvention départementale pourrait s'élever à 681.660 € sur une dépense subventionnable globale de 973.800 €HT, conformément au détail joint en annexe.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Lançon-Provence, à titre exceptionnel, une subvention de 681.660 € sur une dépense subventionnable globale de 973.800 €HT, pour l'acquisition des parcelles AT n°171 et 204 afin de relocaliser le centre technique municipal, conformément au détail joint en annexe,
- m'autoriser à signer avec la commune de Lançon-Provence, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-26005A dont la dotation est suffisante,
- d'approuver les montants des affectations, comme indiqué ci-dessous.

		Montant De l'AP En M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 26005A	10 000 000 €	3 853 162 €	681.660 €
OPERATION	201626005			
Détail nouvelle affectation - IB	204.71.204141	2 000 000 €	0 €	
	204.71.204142	8 000 000 €	3 853 162 €	681.660 €
Dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 21/10/2016, rapport n°189.				

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL